



Albi, le 26 juillet 2017

Monsieur Thierry GALVAIN
Administrateur général des Finances
publiques
Direction générale des Finances publiques du
Tarn
Cabinet
18, avenue Charles de Gaulle
81083 ALBI Cedex 09

Monsieur le directeur départemental,

PHILIPPE
BONNECARRÈRE

SÉNATEUR DU TARN

PRÉSIDENT DE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE
L'ALBIGEOIS

Par courrier en date du 12 juillet 2017, vous faites suite à notre entrevue du 7 courant, en sollicitant mon avis formel avant la fin du mois de juillet sur le projet de réorganisation du service départemental des finances publiques que vous pilotez.

J'ai entendu les arguments techniques et de gestion qui motivent votre décision. Les contraintes financières sont importantes pour les établissements de l'Etat comme pour les collectivités. Je ne saurais les négliger dans une logique de redressement des comptes de la nation, d'optimisation et d'efficacité des moyens publics auxquelles je suis évidemment attaché.

Pour autant je connais, comme vous, l'importance que revêt pour nos communes les plus rurales l'ingénierie financière et comptable assurée par vos équipes, et ce au plus près des élus et des administrations des territoires. Je ne me permettrai pas de hiérarchiser les trésoreries d'Alban, Cordes et Valence, toutes trois aussi importantes pour les territoires desservis.

Aussi ne puis-je que vous confirmer mon inquiétude face à un retrait aussi impactant de trois unités et à très brève échéance, sans assurance sur la capacité des intercommunalités en place à assurer un relais effectif d'ingénierie et d'assistance auprès de leurs communes membres.

Si je fais un parallèle avec le service d'appui pour l'administration du droit des sols qu'apportait la direction départementale des territoires aux communes rurales, sa suppression a été concertée avec les epci et préparée sur un calendrier de plus de deux années. Nous ne sommes évidemment pas sur les mêmes missions ni la même relation à l'usager. Je suis dubitatif sur le renvoi du service sur Gaillac, Carmaux et Albi.

ADRESSE POSTALE : 15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06
COURRIEL : p.bonnecarrere@senat.fr

PERMANENCES PARLEMENTAIRES :

32 PLACE JEAN JAURÈS - 81000 ALBI - TEL. : 05.63.54.73.36

COURRIEL : senateur.bonnecarrere.81@orange.fr



Nous avons eu antérieurement des débats de ce type et étions informés de la volonté de l'administration vers le mois de février à effet du 1er janvier suivant. Compte tenu de l'imminence de la nouvelle carte des trésoreries qui se dessinent avec votre proposition, les collectivités n'auront pas le temps de trouver des solutions alternatives.

Je m'interroge donc sur la possibilité d'envisager une étape transitoire en permettant un maintien des trésoreries concernées sur l'exercice 2018. Plus généralement le problème posé est celui de l'organisation des missions en relation avec le maillage du territoire.

Vous m'avez indiqué avoir dû au mois de décembre dernier proposer une suppression de 12 postes, le ministère ayant ensuite demandé le report de toutes annonces.

Tout le problème porte à mon sens sur le fait que les suppressions de postes se font sur le réseau, c'est-à-dire aux dépens du maillage du territoire. Nous ne pouvons pas continuer à mon avis un système où une partie des tâches départementales remonte sur Toulouse à l'exemple du traitement des dépenses de l'État, et où les tâches assurées dans les trésoreries de proximité sont ramenées vers les centres urbains ce qui conduira au bout de quelques années à une concentration sur Castres et Albi.

Il me paraîtrait intéressant que vous puissiez travailler à une répartition différente des moyens compatible avec le fait de travailler à distance. Je constate par exemple que la trésorerie de Mazamet traite pour l'ensemble du département les taxes annexes des permis de construire.

Est-ce que l'on ne pourrait pas trouver des modalités de spécialisation permettant à telle ou telle trésorerie de décharger les services albigeois ou Castrais de telle ou telle mission?

À un moment donné, la question est celle de la "masse critique" de la trésorerie, du personnel affecté à chacune et il est assez facile à l'administration d'expliquer que trois postes à Valence, Cordes ou Alban ne correspondraient plus à un effectif suffisant.

Ma réponse serait une invitation à une analyse plus fine des fonctionnements, des missions afin de faciliter les liaisons entre les trésoreries, et de trouver ainsi les moyens d'une répartition plus équilibrée de la tâche et des personnels.

Je crois profondément que notre pays doit remettre en question un modèle où il est plus aisé de fermer une implantation que de remettre en cause les organisations.



Ma deuxième observation concerne la désertification brutale de toute présence de la direction des finances publiques sur le nord du département, à l'exception du centre de Carmaux pour lequel les mêmes causes pourraient, un jour, produire les mêmes effets.

Je ne peux que regretter la proposition de suppression des trésoreries d'Alban, de Cordes, et de Valence au regard de ce nécessaire maillage du territoire. C'est le problème des services à l'usager (par exemple pour les délais de paiement), ou du conseil aux communes ou encore la question des régies. Tout ceci représente des difficultés importantes pour les communes concernées. Il est également dommageable qu'un accord ne puisse intervenir avec les maisons de service au public ce qui pourrait être une manière de conforter le maillage territorial.

J'ai pu aussi échanger avec vos agents qui sont dans l'attente, entre autres, d'une vision pluri -annuelle de l'organisation, d'une redéfinition des missions au regard des moyens et d'une attention à la formation au regard de la polyvalence des tâches.

Telles sont les observations dont je peux vous faire part en vous remerciant de l'attention qui sera la vôtre.

Veillez recevoir, monsieur le directeur départemental, l'assurance de ma meilleure considération.


Philippe BONNECARRÈRE